



NOUVEAUTÉ

La Mutualité de Cautionnement (MC) vient de lancer un nouveau produit pour répondre à une demande grandissante de la part des entreprises :

LE CAUTIONNEMENT DES GARANTIES LOCATIVES BANCAIRES



PLUS-VALUE POUR
L'ENTREPRISE

- ✓ **Allègement de la charge financière** que représente une garantie locative
- ✓ **Moins d'apport personnel bloqué** (*nantissement en cash à fournir pour la garantie locative*) permettant ainsi d'employer les fonds propres à d'autres finalités



DÉTAILS DU
PRODUIT

- ✓ **Cautionnement à hauteur maximale de 50% du montant de la garantie locative** sur les 3 premières années
- ✓ **Réduction dégressive** de la couverture du cautionnement à partir de la 3^e année – diminution sur base annuelle du montant équivalent à un loyer payé par l'entreprise
- ✓ Couverture à 0€ au terme du contrat de cautionnement - durée à définir au cas par cas
- ✓ Demande évaluée par le comité décisionnel de la MC sur base de l'accord de principe transmis par la banque partenaire (*liste disponible sur notre site internet*)
- ✓ Appel à garantie : payable à 1^{ère} demande en cas de dénonciation de la garantie locative par la banque



COMPOSANTES DU
CONTRAT DE
CAUTIONNEMENT

- ✓ **Contrat tripartite** (*banque, entreprise, MC*)
- ✓ Contrat reprend les éléments-clé du financement (*objet, montant, durée, sûretés*) & le montant, la durée et les conditions du cautionnement tel qu'accordés par la MC
- ✓ Commission à payer par l'entreprise sous forme de prime unique à la signature du contrat de cautionnement (*détails ci-dessous*)



MODALITÉS PRATIQUES

Type de financement & tarif*

Garantie locative – 1%

Secteurs d'activité éligibles

Commerce
Horeca
Prestation de services
Artisanat
Indépendant / Profession libérale

Documents à fournir (*en principe par la banque*)

- ☑ Accord de principe de la banque
- ☑ Données financières (*bilan & comptes PP/business plan*)
- ☑ Montant de la garantie, durée & sûretés & fonds propres
- ☑ Statut, n° RCS et autorisation d'établissement
- ☑ Informations sur structure & associés

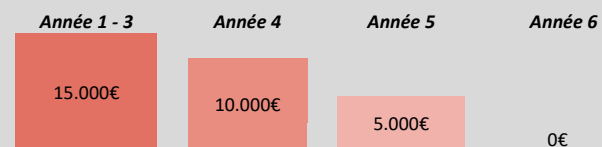

**(réduction de 0.25% pour les entreprises ressortissantes de la Chambre de Commerce)*



EXEMPLE

Montant de la garantie locative: 30.000€
Fonds propres bloqués par l'entreprise : 15.000€
Loyer mensuel payé par l'entreprise : 5.000€
Montant du cautionnement MC : 15.000€ (50%)
Durée du cautionnement : 5 ans

Couverture du cautionnement :

COMMISSION (*sous forme de prime unique*)

Prime = (Montant caution. MC x Durée caution. x Tarif) + Part(s) sociale(s) de 25€ par tranche de 25.000€ de caution.
(15.000€ x 5 x 1% = 750€) + 1 x 25€ = 775€

Pour toute question, contactez-nous :
Mutualité de Cautionnement - société coopérative
14, rue Erasme L-1468 Luxembourg-Kirchberg

Numéro de téléphone : (+352) 42 39 39-878
E-mail : cautionnement@houseofentrepreneurship.lu
Web : www.cautionnement.lu

